

# INDEX 2023



Egalité professionnelle

## CA DU NIORTAIS

# 90/100

**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales

Contact :  
[dgcl-index@dgcl.gouv.fr](mailto:dgcl-index@dgcl.gouv.fr)

|   |  |        |
|---|--|--------|
| Score global  |  | 90/100 |
| 1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires                                   |  | 48/50  |
| 2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent         |  | 13/15  |
| 3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)                     |  | 25/25  |
| 4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations |  | 4/10   |

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale